



15ème législature

Question N° : 802	De M. Stéphane Viry (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Prime baccalauréat mention Très bien	Analyse > Prime baccalauréat mention Très bien.
Question publiée au JO le : 29/08/2017 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Viry appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'initiative prise par certaines communes, de verser une prime aux bacheliers qui obtiennent le baccalauréat avec une mention très bien, motivant plus encore les jeunes lycéens dans leur objectif de réussite. Cependant, toutes les communes ne peuvent faire face à cette dépense, ce qui génère des inégalités entre les jeunes bacheliers, d'autant plus regrettables que l'épreuve de l'examen quant à elle, est nationale. Afin d'harmoniser la règle sur tout le territoire, il propose une réflexion sur une prise en charge du versement de cette prime par l'État afin de permettre un traitement égalitaire quelle que soit la commune de résidence du jeune étudiant. Il souhaiterait savoir si cette mesure peut être envisagée et connaître son avis sur cette proposition.